

« *Salut et fraternité.*

« Citoyen,

« J'ai été arrêté à Bourg le 12 octobre dernier, puis transféré des prisons de Sainte-Claire au fort de Pierre-Châtel, et de là à Ambournay, où je suis malade, sans avoir pu, jusqu'ici, connaître quels ont été les motifs de mon arrestation. Au moment où je fus arrêté, j'interpellai le citoyen Boullon, officier municipal, de me montrer l'ordre en vertu duquel il agissait. Il m'en montra un, signé du citoyen Bassal, représentant du peuple, alors dans le Jura. L'ordre portait les noms de quatre autres détenus ; le mien ne s'y trouvait pas. Je demandai la permission d'en faire une copie et je l'obtins. Elle était commencée, lorsque, par réflexion, le citoyen Boullon m'arracha l'original et me refusa toute communication d'ordre ; je pris deux témoins de son refus, non compris le sieur Nallet, gendarme, qui l'accompagnait, et, sans plus ample discussion, je me rendis aux prisons de Sainte-Claire, d'où je partis, deux heures après, pour Pierre-Châtel.

« Je suis père de famille, j'ai soixante-trois ans accomplis ; constamment soumis aux lois et aux autorités constituées, je me suis sévèrement interdit, par délicatesse, de paraître dans aucune assemblée publique, où ma qualité d'ex-noble aurait pu me rendre suspect. Je me suis contenté de prêter les serments que les lois exigeaient.

« L'agriculture, un peu de belles-lettres ont été ma principale occupation ; faire travailler des ouvriers, employer des indigents ont été mes seuls délassements ; et, peut-être la ville de Bourg m'a-t-elle quelque obligation d'avoir contribué efficacement à corriger l'insalubrité de l'air qu'on y respirait. Tu t'en souviendras, citoyen représentant, s'il te reste quelque mémoire de l'ancien état de choses et que tu veuilles bien te transporter aux jar-